

COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 10 MARS 2015

Il est procédé à l'appel :

Etaient présents :

M. Alain MENSION, Maire

MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Isabelle BRESSAN – Laurent LENNE – Francis DERIN – Maria IULIANO – Michel COURTECUISSÉ – Bernard TRICOT – Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – Thérèse THELLIEZ – Laurent BRUNELLE – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Anne-Josèphe RIFFELAERE – Bruno BARCA.

Etaient absents excusés représentés : MMmes Marie-Louise LEMAIRE (représentée par Pascaline VITELLARO) – Maryline MARLIERE (représentée par Isabelle BRESSAN) – Marie TITECA (représentée par Geneviève LECLERCQ) – Solange LA GANGA (représentée par Anne-Josèphe RIFFELAERE) – Erick CHARTON (représenté par Bruno BARCA).

Etaient absents : MMmes Monique BOUDEAUDUCQ – Pascal KACZMARCZYK – Fabien COUTURE

Le quorum étant atteint, M. Alain MENSION, Maire de Raimbeaucourt, ouvre la séance. Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe, est désignée, avec l'accord du Conseil Municipal, secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2014.

Observations de M. Charton.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Charton :

→ page 12 : remplacer les mots « vices de procédure » par « stricte procédure »,

→ page 15 :

- Par rapport à l'avis défavorable émis par l'Etat sur le projet de PLU de 2006, l'Etat avait corrigé sa position et non effectué une correction avant son approbation (et non son annulation) en juillet 2006,
- Par rapport aux riverains de la rue du Planty remplacer les mots « il pense que » par « il se demande si » car il n'a pas été aussi affirmatif,

→ page 25 :

- Il n'accepte pas la rédaction de la phrase : « Pour M. Charton, M. le Maire désigne une population particulière. Ce dernier lui rappelle donc que ces propos sont à attribuer à M. Barca » car il a indiqué qu'il valait mieux s'intéresser aux chiffres à communiquer aux conseillers municipaux afin qu'ils en fassent ensemble une analyse,
- Il demande le retrait de la 2^{ème} phrase écrite de cette manière car surprenante,
- Il refuse l'allusion qui lui est attribuée faite implicitement dans son discours, le paragraphe précédent étant suffisant pour relater son intervention.

Observations de M. Barca.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Barca dans lequel il indique sa version de la discussion à propos des dégradations aux installations électriques du stade de football et de la population ROM. Il souligne l'importance de ne pas assimiler des individus malveillants à l'ensemble d'une communauté et ce, afin d'éviter des dérives sectaires.

M. le Maire prend note de ces différentes remarques et il procède au vote. Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2014 est adopté par vingt voix pour, quatre abstentions.

2 - Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2015.

M. le Maire donne la parole à M. Christian Langelin, Adjoint aux finances, qui rappelle que les orientations budgétaires doivent être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'un débat avant le vote du budget primitif.

Pour la fiscalité locale, il indique qu'en 2014, les taux adoptés étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 20.34 %
- taxe foncière (bâti) : 21.98 %
- taxe foncière (non bâti) : 61.49 %

et qu'ils seront reconduits. Il ajoute que les bases prévisionnelles pour 2015 n'ont pas encore été communiquées ni le montant des allocations compensatrices.

Pour la section de fonctionnement, il explique que de 2012 à 2014, la perte en dotations de l'Etat s'est élevée pour la commune à 74 060 €. Pour 2015, 2016 et 2017, la perte attendue est de 57 500 € par an (simulation effectuée à partir de la base de calcul conseillée par l'Association des Maires de France).

Les dépenses seront optimisées selon le plan annoncé (actions culturelles et sociales, charges de personnel, divers) et celles liées à :

- ↳ l'application du décret 2014-80 du 29 janvier 2014 qui prévoit également une augmentation du point d'indice des agents au 1^{er} janvier 2015,
 - ↳ la réforme des rythmes scolaires,
 - ↳ l'adhésion au Service Energie Collectivité mis en place par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis,
 - ↳ l'éventuelle adhésion au service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols mis en place par la Communauté d'Agglomération du Douaisis (C.A.D.) à compter du 1^{er} juillet 2015 suite à la décision de l'Etat de mettre fin à la mise à disposition gracieuse de ses services au profit des communes pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme : contribution financière demandée par la C.A.D. : de 7 200 € à 10 200 €/an environ selon l'option retenue
- seront prises en compte.

Quant aux recettes, il indique qu'elles proviennent pour l'essentiel :

- ↳ de la fiscalité locale
- ↳ des dotations de l'Etat dont les montants ne sont pas encore connus mais qui seront en diminution de 57 500 €
- ↳ des dotations versées par la C.A.D. qui étaient en 2014 de 104 673 € pour la dotation de compensation et de 67 152 € pour la dotation de solidarité.
- ↳ du fonds d'amorçage versé par l'Etat pour la réforme des rythmes scolaires : montant prévisible : 32 310 €

Concernant l'investissement et pour l'essentiel, M. Langelin précise qu'en dépenses, les orientations seront axées sur :

- la reprise des travaux d'extension de l'école Jules Ferry
- la réalisation de l'étude d'aménagement durable « Le Village »
- la préparation du projet d'espace partagé et de réhabilitation de la garderie
- les travaux de réparation des installations de chauffage à l'école Suzanne Lanoy et acquisition d'un chauffe-eau (remplacement) pour le restaurant scolaire
- la réalisation de la première tranche des travaux de réaménagement du centre bourg- aménagement du stationnement dans le centre-ville
- les travaux de sécurité, rue Henri Lenne
- la poursuite de l'étude environnementale Les Grands Prés et de l'étude pour la Maison des Associations et de la Culture
- des acquisitions foncières

Seront inscrits en recettes

- le produit des subventions : C.A.D./Etude d'aménagement durable Le Village (50 % du coût de l'étude), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2015 pour le réaménagement du centre bourg, réserve parlementaire pour le projet d'espace partagé et réhabilitation de la garderie (60 000 €), Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS/C.A.D.) : 110 000 €
- le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les travaux d'investissement 2014 : 274 375 € sous réserve de la validation des services de l'Etat,
- la subvention du Conseil Général du Nord pour les travaux d'aménagement de la rue Marcel Sembat : 171 000 €.

M. Barca demande un rappel des dépenses d'investissement et leur chiffrage (école, centre bourg...) et des précisions sur les acquisitions foncières annoncées.

M. le Maire répond que ces dépenses sont listées dans l'état des Dépenses Engagées Non Mandatées (D.E.N.M.) dont les élus ont été destinataires. Une partie de ces investissements a été réalisée et ils seront poursuivis en 2015 pour ceux qui ne sont pas achevés avec comme priorité l'école Jules Ferry. Pour les acquisitions foncières, il indique qu'elles concernent essentiellement le projet « Le Village » et qu'il s'agit d'être en mesure de réagir si l'EPF ne pouvait intervenir.

Pour M. Barca, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il est intéressant de connaître les montants des travaux et il demande à combien s'élèvent ceux de l'école, la presse ayant annoncé 1 000 000 €.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'1 000 000 € TTC et il fait remarquer qu'aujourd'hui, le débat porte sur les orientations budgétaires. Le budget est lui en phase de préparation et le montant des dépenses nécessaires à la réalisation des travaux y sera inscrit. Des indications essentielles, qui montrent que l'investissement est possible en 2015, sont toutefois apportées en matière de recettes comme le FCTVA ou le FCIS qui s'élèveront respectivement à 274 000 € et à 110 000 €. En fait, par souci de transparence, la municipalité a souhaité inscrire les possibilités d'investissements même si pour certains ils ne seront achevés qu'en 2016.

Pour M. Barca, si les dépenses sont évoquées, les recettes doivent l'être aussi. Il fait remarquer que le coût des travaux de l'école et celui des travaux d'aménagement du centre ville représentent pratiquement la moitié du budget. Il pense que ces investissements ne pourront être financés sur fonds propres d'autant que la capacité d'autofinancement de la commune est quand même faible.

M. le Maire invite M. Barca à se référer à l'état des Recettes à Réaliser (R.A.R.) dont, comme pour les D.E.N.M., les élus ont été destinataires et il lui fait remarquer que ces R.A.R. s'élèvent à 720 510 €. A cette somme s'ajoutent les 274 000 € de FCTVA et les 110 000 € de FCIS à percevoir, ce qui représente un total de plus d'un million d'euros.

M. Barca rappelle que ces subventions ne seront versées que lorsque les dépenses seront effectuées. Il pense qu'un plan de trésorerie est nécessaire.

Pour M. le Maire, l'orientation que tente de donner M. Barca au débat ne peut que semer la confusion. Comme il l'avait déjà expliqué lors des précédentes réunions, il rappelle que dans l'attente de la perception des recettes attendues, les collectivités n'ont d'autre recours que la ligne de trésorerie.

Pour M. Barca, la municipalité ne pourra aller au-delà du montant de la ligne de trésorerie déjà ouverte.

M. le Maire rappelle que la trésorerie est également abondée par les ventes des lots du lotissement, dont plusieurs encore se concrétiseront durant le mois de mars. Des versements de subvention émanant du Département sont également attendus, notamment celle liée aux travaux d'aménagement de la rue Marcel Sembat, terminés depuis 2013, qui s'élève à 171 000 €. Pour la ligne de trésorerie deux remboursements échelonnés sont prévus. Dès lors, une nouvelle ligne de trésorerie de 400 000 € sera contractualisée ce qui permettra d'avancer dans les travaux.

M. le Maire fait remarquer que cette façon de procéder n'est ni nouvelle, ni exceptionnelle et il rappelle que lorsque le SMAEZI existait encore, avant la création de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les communes n'avaient pas d'autre choix que de recourir à une ligne de trésorerie dans l'attente du versement de la recette attendue qui n'intervenait qu'en N+1.

Pour M. Barca, la commune sera obligée d'emprunter et il fait remarquer que sa capacité d'autofinancement était de 5 €/habitant en 2013. Il pense qu'il est nécessaire d'augmenter cette capacité d'autofinancement avant de multiplier des dépenses d'investissement.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice et non pas de cautionner un axe politique qui a déjà été décliné dans un tract distribué à la population. Il rappelle également M. Barca à la réalité en lui indiquant une nouvelle fois que la commune dispose de 720 000 € de recettes d'investissement qui sont en attente de versement, que 274 000 €, 110 000 € et 171 000 €, correspondant respectivement au montant du FCTVA, du FCIS et de la subvention du Département pour la rue Sembat, seront inscrits au budget 2015 en recettes d'investissement. Il y a donc matière à effectuer des travaux grâce auxquels l'an prochain, la commune récupérera du FCTVA comme cette année d'ailleurs.

Enfin, pour répondre aux critiques des élus d'opposition qui circulent depuis plusieurs mois sur la gestion de la commune par la municipalité, M. le Maire rappelle que l'exercice 2014 se solde par un excédent de fonctionnement de + de 100 000 €.

M. Barca fait remarquer que l'excédent est lié aux ressources complémentaires découlant des impôts locaux. Des indicateurs, comme la capacité d'autofinancement ou l'encours de la dette, existent et il faut en tenir compte.

Pour M. le Maire, une vision pragmatique de la situation s'impose. Il rappelle que la commune a pu dégager un excédent de 103 000 € sur l'exercice 2014 tout en ayant dû faire face depuis trois ans à une baisse des dotations de l'Etat. Sans ces diminutions, l'excédent aurait été doublé. Certes, la commune

n'est pas riche, elle ne l'a jamais été d'ailleurs, mais la municipalité se doit de suivre les axes de travail qu'elle s'est fixés. Bien sûr, certaines communes ne se sont pas endettées mais en revanche, aujourd'hui et parce qu'elles n'ont pas anticipé, elles vont devoir faire face à d'énormes dépenses pour par exemple, remettre leur église en état (cf. la Voix du Nord). Cela a été le cas pour Raimbeaucourt il y a quelques années qui, sous contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, n'a pu assumer que les dépenses obligatoires au détriment des autres. De fait, peu de travaux ont été effectués et les répercussions de cette situation se font encore sentir aujourd'hui. Il est donc nécessaire d'avoir une politique d'investissement suivie pour l'entretien du patrimoine communal afin d'éviter que cela ne grève encore plus le budget dans les années à venir.

M. Barca, qui est d'accord sur ce point avec M. le Maire, rappelle qu'à l'époque 450 000 € d'emprunt était à rembourser et que la capacité d'autofinancement était quasiment nulle. Toutefois, il s'agit du passé mais il faut en tenir compte pour éviter de reproduire les mêmes erreurs.

M. le Maire rappelle de son côté que la municipalité a, durant le mandat précédent, mis en œuvre et réalisé de nombreux travaux et aussi dû faire face au remboursement à l'EPF de la somme de 500 000 € liée à la politique foncière menée par l'équipe municipale en place avant 2008. Aujourd'hui, il s'agit d'élaborer le budget pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat mais l'investissement doit être poursuivi.

M. Barca fait remarquer qu'à l'époque la municipalité en place avait également des projets et il précise que ce remboursement à l'EPF aurait dû être pris en compte dans les projections de dépenses. Il faut éviter de toujours revenir en arrière.

M. le Maire demande donc que les élus de l'opposition cessent de diffuser de fausses informations à la population comme le fait que la commune n'est plus en mesure de s'acquitter de ses dépenses obligatoires, d'entreprendre des travaux ou d'équilibrer ses comptes alors que l'exercice 2014 est excédentaire.

M. Barca rappelle que la clôture de l'exercice s'élève à – 540 000 € et M. le Maire lui rappelle qu'il s'agit du déficit d'investissement face auquel il convient d'aligner 720 000 € de recettes d'investissement à réaliser. Venant d'un ancien adjoint aux finances, M. le Maire ne peut que s'étonner de cette remarque.

M. Barca fait observer que dans le cas contraire, la Chambre Régionale des Comptes se serait saisie du budget.

Mme Riffelaere souhaite des précisions sur l'étude environnementale et de la maison des associations.

Pour la première, M. le Maire précise qu'elle porte, entre autres, sur le secteur des Grands Prés. Il s'agit d'une étude « quatre saisons » qui s'étale donc sur une année, subventionnée par le Département et qui est en phase d'achèvement puisque commencée il y a environ 8 mois. Il rappelle que le Conseil Municipal a déjà été appelé à délibérer sur ce point et que pour s'assurer de la participation financière du Département à la mise en œuvre de projets dans le cadre du FDAN, la réalisation d'études est une phase incontournable.

Par ailleurs, il indique que même si le devenir du programme FDAN est aujourd'hui incertain, il s'agit d'achever cette étude qui fait ressortir certains projets, déjà abordés en Conseil Municipal d'ailleurs, comme par exemple la poursuite de la requalification de l'ancienne décharge avec un reboisement préconisé par le service des espaces verts ou la protection de certains secteurs.

Pour la maison des associations, M. le Maire explique que le projet a fait l'objet d'un concours. Aujourd'hui, une décision est à prendre pour son devenir sachant que d'un côté, la commune ne peut, pour le moment, assumer financièrement la réalisation des travaux mais que de l'autre, le Centre Jacques Brel est un bâtiment en très mauvais état qui nécessite des interventions régulières du service technique. Pour M. le Maire, il est nécessaire de prendre le temps, durant ce mandat, de réaliser cette étude car elle est incontournable. Toutefois, travailler sur le projet ne signifie pas pour autant arrêter une date de mise en œuvre des travaux d'autant plus qu'aujourd'hui, il n'y a plus de lisibilité sur les financements qui peuvent être obtenus des partenaires habituels. La prudence est donc de mise.

Mme Riffelaere indique qu'elle a bien noté que s'il n'y avait pas d'argent il n'y aurait pas d'investissement mais qu'une réflexion était d'ores et déjà à mener. Elle demande donc si les élus de l'opposition peuvent y participer.

M. le Maire précise que ce travail de réflexion se déroulera comme pour les autres projets, en Conseil Municipal.

Mme Riffelaere fait remarquer qu'elle évoque le travail effectué en amont des délibérations du Conseil Municipal c'est-à-dire la participation aux groupes de travail qui peuvent être enrichissants et bénéfiques au projet. Par ailleurs, elle rappelle que les conseillers municipaux de l'opposition ont été également élus par une partie de la population qu'ils représentent.

M. le Maire indique que la demande de Mme Riffelaere sera examinée si un groupe de travail est mis en place quoiqu'il n'y soit pas très favorable compte tenu du niveau de technicité que requièrent certains projets pour lesquels l'appui des bureaux d'études est incontournable.

Il rappelle par ailleurs que pour l'étude Jules Ferry, la municipalité a délibérément souhaité lancer un concours afin que les projets puissent être soumis à l'avis de la population qui ont d'ailleurs été exposés dans la salle des mariages. De plus, plusieurs réunions ont été organisées avec les usagers et les enseignants qui ont exprimé le souhait de supprimer les ateliers qui ne leur convenaient pas. Cela a été fait. De plus, plusieurs réunions de travail se sont tenues ainsi qu'une réunion publique au cours de laquelle les maquettes ont été présentées, tout comme elles l'ont été au Conseil Municipal. M. le Maire souligne l'effort de concertation qui a été mené pour ce projet, ce qui à son avis n'était jamais arrivé à Raimbeaucourt. Pour la maison des associations, il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même.

Le débat d'orientation budgétaire étant achevé, M. le Maire propose aux élus d'aborder le point suivant.

3-Présentation et vote du compte de gestion du Trésorier – Exercice 2014.

M. le Maire donne la parole à M. Langelin qui précise que le résultat d'exercice est de + 114 758.25 € en investissement et de + 80 694.17 € en fonctionnement, soit un total de + 195 452.42 €. Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2013 qui était de - 674 507.73 € en investissement et de + 23 000.17 € en fonctionnement, il indique que le résultat à la clôture de l'exercice 2014 est de - 559 749.48 € en investissement et de + 103 694.34 € en fonctionnement soit un total de - 456 055.14 €.

M. Langelin propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014 du Trésorier.

S'agissant du travail du comptable, M. Barca précise que les élus minoritaires approuveront ce compte de gestion. Leur position sera différente pour le compte administratif car là il s'agit de la politique de la municipalité.

M. le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité.

4-Présentation et vote du compte administratif de la commune – Exercice 2014.

Mme Riffelaere fait remarquer que si les pages 22 et 23 du compte de gestion étaient bien jointes à la convocation, le compte administratif, lui, ne l'était pas. Elle s'en est étonnée car l'an dernier, les élus l'avaient reçu et il était indiqué dans l'annexe que le document comptable était joint. De plus, lorsque les conseillers municipaux avaient été questionnés sur l'envoi dématérialisé du compte rendu, elle avait opté pour la version papier.

M. le Maire précise que même si le document pouvait être consulté sur le site Internet de la commune comme cela était indiqué dans la convocation, il devait être adressé sous version papier aux conseillers municipaux. Il s'agit d'une erreur des services et il indique que les élus n'auraient pas dû hésiter à se rendre en mairie où le document sur format papier leur aurait été immédiatement remis.

Pour Mme Riffelaere, la consultation sous cette forme est plus aisée que sous la forme informatique.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Langelin qui indique que le total des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2014 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 354 350.14 €	3 377 724.25 €
Recettes	2 469 108.39 €	3 458 418.42 €

Il précise que le résultat d'exercice est de + 114 758.25 € en investissement et de + 80 694.17 € en fonctionnement, soit un total de + 195 452.42 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2013 qui était de - 674 507.73 €, en investissement et de + 23 000, 17 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de - 559 749.48 € en investissement et de + 103 694.34 € en fonctionnement, soit un total de - 456 055.14 €.

M. Langelin propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014.

Avant de débattre sur ce point, M. le Maire propose aux élus, ce qu'ils acceptent à l'unanimité, de désigner Mme Karine Skotarek, 1^{ère} Adjointe, présidente de la séance lors du vote du Compte Administratif.

M. le Maire répond à M. Barca, dont l'intervention n'est pas enregistrée car il n'a pas actionné le micro, que la variation des taux de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts est très minime puisqu'indexée sur le taux du livret A et qu'aucune comparaison ne peut être faite avec les emprunts toxiques qui ne concernent pas la commune. Il espère d'ailleurs que M. Barca n'aurait pas laissé supposer à la population que tel était le cas.

M. Barca constate que les dépenses à caractère général sont plutôt stables mais que celles liées au personnel augmentent de façon importante et que les charges financières poursuivent leur augmentation. Ainsi, malgré les + 174 000 € d'impôts et de l'ensemble des dotations qui, contrairement à ce qui est avancé a augmenté de 43 000 € donnant ainsi une certaine marge, et du fait que la prévision pour la baisse des dotations de l'Etat n'est pas celle de 2014 qui était de 23 000 €, la situation n'est pas si exceptionnelle que cela. Pour M. Barca la situation actuelle est le résultat de la politique menée auparavant, et pour preuve, il avance le fait que la municipalité a entrepris de diminuer certaines dépenses. Il demande des précisions sur l'article 758 – produits divers de gestion – pour lequel il a constaté, en 2013, l'inscription d'une recette de 33 000 €.

Pour la recette inscrite à l'article 758 en 2013 d'un montant de 33 000 €, il est précisé qu'elle correspond à des remboursements d'assurance, à un avoir sur facture (Dalkia) et au remboursement par la Poste de sa participation aux P2 et P3 du contrat d'exploitation des installations de chauffage.

M. le Maire pense premièrement, que les propos de M. Barca sur les dépenses ou une mauvaise gestion, tentent à minimiser l'effet de la baisse des dotations de l'Etat et ainsi à masquer la réalité. Il rappelle donc le préambule aux informations apportées dans l'annexe à la convocation du Conseil Municipal pour le débat d'orientation budgétaire qui indiquait qu'en 2014, la commune avait déjà perdu 74 000 € de dotations de l'Etat. De plus, elle en sera amputée de 57 000 € en 2015, puis en 2016, puis en 2017. Ces trois fois 57 000 € que la commune va perdre viennent s'ajouter aux 74 000 € qu'elle n'a pas perçus en 2014. Le total s'élève à 250 000 €.

Il ajoute que la consultation des budgets élaborés depuis de nombreuses années peut montrer que le virement à la section d'investissement, c'est-à-dire ce qui permet, lorsque la section de fonctionnement est équilibrée, de pouvoir investir, n'a quasiment jamais atteint la somme de 250 000 €.

Ainsi, par l'ampleur qu'il donne à ses baisses de dotations, l'Etat ampute la commune d'une capacité de financement dont elle n'a jamais disposé pour pouvoir investir. Pour M. le Maire, cette action de l'Etat ne peut être minimisée d'autant qu'en 2017 et comme cela est annoncé, la situation comptable de la moitié des communes de moins de 50 000 habitants devrait être « dans le rouge ».

Deuxièmement, s'il est vrai que les taxes locales ont été augmentées en 2014, il est aussi vrai qu'elles ne l'ont pas été durant les six années du mandat précédent. Le fait d'augmenter les impôts représente l'un des leviers qui permet à la municipalité de mener à bien sa politique d'investissement. Certes d'autres choix existent mais dans ce cas aucuns travaux ne peuvent être réalisés.

M. le Maire rappelle que ces choix politiques ont déjà été présentés les années précédentes et votés en toute démocratie, à la majorité des voix. Il souligne aussi l'importance de la bonne réalisation des travaux qui ont été entrepris évitant, comme cela a été le cas par le passé, de devoir les recommencer et donc de les financer de nouveau.

Concernant le fonctionnement, il rappelle que la municipalité a élaboré un plan d'économie à hauteur de 180 000 € qui n'a pas encore produit tous ses effets car certaines décisions n'auront de répercussions que l'an prochain, comme l'annualisation du temps de travail des personnels qui doit encore être améliorée. De même, les fruits liés au non remplacement de deux agents faisant valoir leur droit à la retraite ne seront récoltés qu'en 2016 puisque leur départ est prévu en fin d'année.

Toujours dans le prévisionnel d'économie, M. le Maire rappelle que la municipalité a choisi de supprimer, à compter de la prochaine rentrée scolaire, le service de transport des élèves car le coût s'élevait à 85 000 € par an (1 600 € pour un enfant). Certes, en 2015, 33 000 € de dépenses seront

encore à supporter puisque le bus est maintenu jusque fin juin. Néanmoins, l'économie de cette dépense l'an prochain permettra de résorber en partie la baisse des dotations de l'Etat. Par ailleurs, les élus ont été sensibilisés à la réalisation d'économies même les plus petites.

M. Barca note qu'avec les 180 000 € d'économies prévus auxquels s'ajoutent les recettes supplémentaires consécutives à la hausse des impôts et une augmentation des tarifs, les Raimbeaucourtois sont pénalisés trois fois. Il n'admet pas que la situation de la commune soit liée à la baisse des dotations de l'Etat car il pense qu'elle est le résultat de la gestion précédente de la municipalité.

M. le Maire ne comprend pas que les élus de l'opposition approuvent le compte de gestion du trésorier et, alors qu'il s'agit des mêmes chiffres, qu'ils s'opposent au compte administratif. Si des différences existaient, cela pourrait encore s'expliquer.

M. Barca précise que le compte de gestion étant élaboré par un expert comptable, il n'y a pas lieu de remettre en cause son travail. Pour le compte administratif, il indique qu'il s'agit de contester la politique qui a conduit la municipalité à ces réalisations.

M. le Maire rappelle que la municipalité élue en 2008 avait repris un dossier qui devait être mis en œuvre depuis 2000 et qui portait sur un projet de réhabilitation complète de l'école Jules Ferry estimé à plus de 6 millions d'euros. Alors que les élus de l'opposition n'ont de cesse de dire que la situation actuelle de la commune est consécutive, entre autres, aux investissements réalisés, il pense qu'il serait intéressant que la municipalité qui a porté ce projet d'école entre 2000 et 2008 explique la façon dont elle s'y serait prise pour mener à terme cette réhabilitation, d'autant que lors du mandat suivant, la nouvelle municipalité s'est vue contrainte de revoir cette opération pour n'en réaliser qu'une partie car trop coûteuse.

M. Barca rappelle qu'il s'agissait d'un projet estimé certes à 6 millions mais dont on savait qu'il ne pourrait être réalisé. Un projet évolue et est ajusté. Pour ce qui le concerne, il indique qu'il n'a pas le souvenir d'avoir proposé un budget primitif comprenant une dépense de 6 millions. Des estimations ont été faites mais la dépense n'a pas été engagée. Dans le cas contraire, cela aurait été effectivement une erreur.

Pour M. le Maire et en conclusion, la politique consiste donc à faire travailler des bureaux d'étude sur des projets dont on sait qu'ils ne seront pas réalisés car trop onéreux.

M. le Maire quitte la salle de réunion et Mme Skotarek, présidente de séance, procède au vote. Le Compte Administratif 2014 de la commune est adopté par 19 voix pour, quatre voix contre.

5 -Affectation du résultat de clôture – Exercice 2014.

M. le Maire donne la parole à M. Langelin qui précise que, le résultat de clôture de l'exercice 2014 est le suivant :

- investissement :	- 559 749.48 €
- dépenses engagées non mandatées :	104 275.00 €
- restes à réaliser :	720 510.00 €
- besoin de financement :	/

Comme il n'est pas nécessaire de couvrir un besoin de financement en section d'investissement, M. Langelin propose au Conseil Municipal de reporter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit + 103 694.34 €, au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

M. le Maire procède au vote : adopté par vingt voix pour et quatre abstentions.

6-Formation des élus – Bilan de l'exercice 2014.

M. le Maire indique que pour l'exercice du droit à la formation des élus durant l'année 2014, un crédit de 3 250 € avait été ouvert au budget. 23 élus ont fait valoir ce droit ce qui correspond à une dépense totale de 1 730 €.

A la question de Mme Riffelaere, il répond que les formations suivies portaient sur les finances, la législation funéraire ainsi que sur la loi ALUR et il invite les élus à user de leur droit à formation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce bilan : adopté à l'unanimité.

7-Lotissement du Chemin Vert.

7-1 – Présentation et vote du compte de gestion du Trésorier – Exercice 2014

M. le Maire donne la parole à M. Langelin qui indique que le résultat d'exercice est de - 254 870.42 € en investissement et de + 195 678.72 € en fonctionnement soit un total de - 59 191.70 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2013 qui était de - 33 757.64 € en investissement, le résultat à la clôture de l'exercice 2014 est de - 288 628.06 € en investissement et de + 195 678.72 € en fonctionnement soit un total de - 92 949.34 €.

M. Langelin propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014 du Trésorier.

M. le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité.

7-2 – Présentation et vote du compte administratif – Exercice 2014

M. le Maire donne la parole à M. Langelin qui précise le total des dépenses et des recettes pour l'exercice 2014, soit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	458 988.70 €	799 709.98 €
Recettes	204 118.28 €	995 388.70 €

Il explique que le résultat d'exercice est de - 254 870.42 € en investissement et de + 195 678.72 € en fonctionnement, soit un total de - 59 191.70 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2013, qui était de - 33 757, 64 € en investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de - 288 628.06 € en investissement et de + 195 678.72 € en fonctionnement, soit un total de - 92 949.34 €.

M. Langelin propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du lotissement du Chemin Vert pour l'exercice 2014.

M. le Maire précise que les ventes des lots se poursuivent avec plusieurs signatures d'actes prévues prochainement. Cette opération commence donc à porter ses fruits.

Il propose aux élus, qui l'acceptent à l'unanimité, de désigner Mme Skotarek, présidente de séance lors du vote de ce compte administratif et il remercie pour leur travail M. Langelin et Mme Desbuissons. M. le Maire quitte la salle de réunion.

Mme Skotarek procède au vote : adopté par dix-neuf voix pour, quatre voix contre.

8- Autorisation du Conseil Municipal pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement.

M. le Maire donne la parole à M. Langelin qui rappelle que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt »).

Compte tenu du montant des crédits inscrits pour l'investissement en 2014, soit 2 358 700 €, M. Langelin précise que le quart des crédits ouverts représente 589 675 € (25% x 2 358 700 €). Il propose donc au Conseil Municipal de faire application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de 9 500 € se décomposant comme suit :

- acquisition et travaux d'installation d'un chauffe-eau au restaurant scolaire : 2 500 €
- travaux sur les installations de chauffage à l'école Suzanne Lanoy : 4 500 €
- travaux de sécurité routière rue Henri Lenne : 2 500 €

M. le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité.

9- Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt – Subvention annuelle.

Avant la présentation et le vote du budget primitif 2015, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer d'ores et déjà à l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt une subvention de 16 500 € correspondant à 75 % du montant de la subvention annuelle qui lui avait été accordée en 2014 (22 000 €).

Il procède au vote. Adopté à l'unanimité.

10- Communauté d'Agglomération du Douaisis :

10-1 – Fonds de concours communautaire 2014 : affectation – convention

M. le Maire explique que dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2014, la C.A.D. a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de mise en place d'équipements publics ou de leur amélioration. La part de crédits réservée à la commune pour l'exercice 2014 est de 15 000 €.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'affecter ce fonds de concours à l'extension de l'école Jules Ferry,
- d'adopter la convention proposée par la C.A.D. jointe en annexe de la présente,
- de l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents s'attachant à cette décision.

M. le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité.

10-2 – Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) : demande de subvention

M. le Maire rappelle que le FCIS est accordé par la CAD aux communes une fois tous les trois ans et il propose au Conseil Municipal :

- de solliciter pour l'octroi d'une subvention de 110 000 € au titre du FCIS
- d'affecter cette somme aux travaux d'extension de l'école Jules Ferry
- de l'autoriser à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier

Que ce soit pour le fonds de concours ou pour le FCIS, M. le Maire souligne la priorité donnée aux travaux d'extension de l'école Jules Ferry et il procède au vote. Adopté à l'unanimité.

11- CAF du Nord – Aide à l'investissement sur fonds locaux – Demande de subvention.

M. le Maire donne la parole à Mme Geneviève Leclercq, Adjointe aux écoles, aux activités périscolaires et à l'accueil de loisirs qui propose au Conseil Municipal de solliciter la C.A.F. du Nord pour l'obtention d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement sur fonds locaux pour l'acquisition de tables pliantes, de chaises empilables et d'armoires métalliques nécessaires aux accueils de loisirs organisés durant les vacances scolaires (sauf juillet).

Montant attendu : 1 171, 24 €

M. le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité.

12- Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis – Conseil en Energie Partagé (CEP) : modification de missions, création du Service Energie Collectivité et adhésion.

M. le Maire rappelle qu'en 2013, la commune a adhéré au Conseil en Energie Partagé (CEP) mis en place par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis dans le cadre de la stratégie patrimoine et indique que par délibération en date du 14 octobre 2014, le Comité Syndical a validé la stratégie d'évolution du CEP vers la création du Service Energie Collectivité.

Il explique qu'au-delà des missions d'analyse, de suivi et de réduction de consommation, le service est renforcé sur les aspects suivants :

- l'assistance sur l'ouverture des marchés de l'énergie,
- la recherche de solution ou de montages techniques et financiers pour la réalisation de projets de rénovation d'envergure,
- l'accompagnement pour les solutions utilisant les énergies renouvelables sur le patrimoine communal.

et que l'adhésion de la commune à ce service se traduit par la signature d'une convention conclue pour trois ans et par le paiement d'une contribution d'un euro/habitant/an.

Il propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune à poursuivre :

- la mise en place d'une politique globale et durable de la gestion de son patrimoine
- la participation au Service Energie Collectivité mis en place sur le territoire du Grand Douaisis
- la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement adossé à un programme de travaux de rénovation durable de son patrimoine prioritaire d'ici 2020

et ainsi

- d'autoriser le partenariat relatif aux actions contenues dans la stratégie climat d'amélioration du patrimoine communal entre la commune et le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis
- d'autoriser le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissements pour obtenir les données nécessaires sur le patrimoine
- de l'autoriser à signer la convention de partenariat « service conseil en énergie partagé » avec le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Pour M. le Maire, la mise en place de ce service permettra la conduite d'une réflexion et d'un travail de fonds sur l'ensemble des bâtiments communaux du Douaisis mais aussi de faciliter la recherche de financements. Il ajoute que le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis a été primé par Mme le Ministre de l'Environnement.

Il procède au vote. Adopté à l'unanimité.

13- Règlements intérieurs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente Gilles Dutilleul – Modifications.

M. le Maire donne la parole à Mme Skotarek qui explique que de plus en plus souvent, des dégradations sont constatées dans les salles. Ainsi, pour la salle polyvalente Gilles Dutilleul et alors que le règlement et le contrat de location précisait que les parois amovibles séparant la scène de la salle ne pouvaient être actionnées que par les agents du service technique, il a été constaté que le mécanisme avait été forcé. Le matériel de sonorisation est, quant à lui, désormais inutilisable en raison de la disparition des câbles électriques. Cela est d'ailleurs aussi le cas pour celui de la salle des fêtes.

Mme Skotarek propose donc de ne plus mettre à disposition des utilisateurs, particuliers ou associations :

→ de la salle des fêtes : le matériel de sonorisation

→ de la salle polyvalente Gilles Dutilleul : le matériel de sonorisation et la scène

et ainsi de modifier les règlements intérieurs comme suit :

pour la salle des fêtes :

↳ de compléter le dernier paragraphe de l'article 6 comme suit :

.... sauf le matériel de sonorisation installé dans la salle des fêtes qui n'est ni prêté, ni loué.

pour la salle polyvalente Gilles Dutilleul

↳ de supprimer dans les articles 1 (page 1) 8 (pages 3 et 4) les phrases ou paragraphes évoquant la scène et ses parois amovibles,

↳ de compléter le dernier paragraphe de l'article 6 comme suit :

.... sauf le matériel de sonorisation installé dans la salle polyvalente Gilles Dutilleul qui n'est ni prêté, ni loué.

Pour M. Laurent Brunelle, Conseiller Municipal délégué, l'état des lieux « de sortie » est assez sommaire. Lorsque des dégâts importants sont causés, comme par exemple à la salle des fêtes dernièrement, il pense que le chèque de caution doit être conservé.

Mme Skotarek indique que les agents ont été sensibilisés à la réalisation des états de lieux qui se déroulent de mieux en mieux. Elle fait de plus remarquer que si certaines anomalies sont facilement repérables, d'autres le sont moins parce que moins visibles ou parce qu'une certaine connaissance technique est nécessaire. Pour la caution, elle précise qu'il est déjà arrivé que le chèque déposé ne soit pas restitué comme cela a d'ailleurs été le cas il y a une quinzaine de jours pour la location de la salle des fêtes. Pour les dégâts qui y ont été causés, elle précise que le responsable du service technique a fait établir un devis pour les réparations.

M. Brunelle pense que le montant de la caution ne couvrira pas le coût de ces réparations et que l'assureur ne peut être saisi.

Concernant les états des lieux, M. le Maire rappelle qu'effectivement les agents qui en sont chargés ne sont pas forcément formés pour repérer des problèmes techniques. A cela s'ajoute aussi parfois la mauvaise foi de certains locataires. Même si une amélioration est perceptible dans l'établissement des états de lieux, il convient d'être encore plus rigoureux comme par exemple renforcer les consignes pour le tri sélectif, de solliciter plus encore le service technique et faire évoluer les règlements. Certes, les associations locales sont pénalisées mais si certaines sont respectueuses des consignes et des locaux, d'autres le sont beaucoup moins et des dérives sont constatées.

M. le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité.

14-SIDEN-SIAN : transfert de compétences – Adhésion de communes.

M. le Maire indique que lors des comités des 19 novembre et 18 décembre 2014, les élus ont approuvé :

- le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire,
- l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Auchy-les-Mines et Haisnes (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau potable »

et il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces transferts et adhésions.

Adopté à l'unanimité.

15-Les activités de M. le Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Droit de préemption urbain

Depuis le Conseil Municipal du 21 décembre 2014, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

- Marchés publics selon la procédure adaptée

- Réalisation d'une étude d'aménagement durable pour la zone dite « Le Village » : confiée à l'atelier maA, Marquettes-Lez-Lille, pour un coût de 34 825,00 € H.T.
- Organisation des vacances de neige du 21 février au 1^{er} mars : confiée à l'association « Les Compagnons des Jours Heureux », Saint Germain en Laye, pour un coût de 836 € par enfant
- Transport d'enfants en autocar : confié aux Autocars Douaisiens, Lambres-Lez-Douai, du 1^{er} janvier au 03 juillet 2015 pour un coût de 32 901,10 €
- Fourniture et livraison de repas cuisinés en liaison froide pour l'année 2015 (renouvelable) confiées à Lys Restauration, Lys-Lez-Lanoy pour un coût de :
 - 2.04 € H.T. pour un repas
 - 2.40 € H.T. pour un panier repas
 - 0.55 € H.T. pour la majoration repas adulte
 - 0.40 € H.T. pour la majoration panier repas adulte
- Couverture assurance de la commune confiée à partir du 1^{er} janvier 2015 (pour 3 ans) à :
 - Verspieren/SMACL pour la responsabilité civile : 1 531.91 € T.T. C.
 - Verspieren/SMACL pour les dommages aux biens : 10 193.69 € T.T. C.
 - Verspieren/SMACL pour la flotte automobile et auto missions : 3 572.64 € T.T. C.
 - Sarre et Moselle pour la protection juridique : 957.60 € T.T. C.

- Aliénation d'un bien de gré à gré

Vente d'un tracteur Massey Ferguson : 1 000 € (1^{ère} immatriculation : 1979).

A la question de M. Barca, Mme Leclercq répond que l'association « Les Compagnons des jours heureux » existe depuis une quinzaine d'années et qu'elle avait déjà été retenue par la municipalité pour l'organisation des vacances de 2014.

M. le Maire indique que durant son séjour il s'est rendu sur les lieux et qu'il a constaté que les conditions d'accueil et d'hébergement des enfants étaient très satisfaisantes. Toutefois, il est souhaitable de savoir si le programme d'activités a bien été respecté et à cet effet un questionnaire sera remis aux enfants.

M. Brunelle demande s'il s'agit d'un encadrement délégué.

M. le Maire indique qu'il est arrivé que le prestataire retenu recrute le directeur à charge pour lui de constituer son équipe et Mme Leclercq ajoute que déjà, dans les marchés passés, il était exigé que deux animateurs de Raimbeaucourt soient recrutés. Il explique aussi que l'organisation de ces vacances de neige, sans faire appel à un prestataire, est à l'étude sachant bien entendu que pour les cours de ski, il faudra s'adjoindre nécessairement la collaboration des moniteurs de l'E.S.F.

16-Questions diverses.

M. Barca fait remarquer que dans la présentation de l'équipe municipale sur le site Internet de la commune, les élus minoritaires n'apparaissent pas.

M. le Maire précise qu'il était prévu de les solliciter afin de recueillir ou non leur accord. Un courrier leur sera donc, adressé dans ce sens dans les jours qui viennent. Il rappelle que durant le mandat précédent, les élus de l'opposition n'avaient pas souhaité figurer sur cette page.

La séance est levée.

